

N°	MOIS	ANNEE
05	JANVIER	2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MR DE LA ROCHE, MME COURREGÉ, MME CLEMENCE, MME GIMENO, M BLONDEAU, Mme SCHMIT

Était absente excusée : M JONIEC a donné pouvoir à MME JONIEC,
MME MURET a donné pouvoir à M BERTHON

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	19 janvier 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	19 janvier 2022

OBJET : REALISATION D'UN CITY STADE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le contrat de relance de transition écologique CRTE-11-78-5CRTE Cœur d'Yvelines

Vu la note de service N°2023-PLAN5000-ES-01 du 27 décembre 2022 de l'Agence Nationale du Sport

Vu le devis de l'entreprise AGORESPACE en date 25 octobre 2022

Vu le devis de l'entreprise LECUYER N° 2022-0312 du 15 décembre 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis de l'entreprise AGORESPACE pour la réalisation d'un city stade d'un montant de 62 190.00€ HT, soit 74 628.00 € TTC, ainsi que celui de l'entreprise LECUYER pour la réalisation de la plateforme pour un montant de 37 346,77 € HT, soit 44 816,12 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève à 99 536,77 € HT, soit 119 444.12 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses HT		Recettes	
		Subvention Contrat Rural 38.68 %	38 500.00 €
AGORESPACE	62 190.00 €	Subvention ANS 41.32 %	41 129.42 €
LECUYER	37 346,77 €	Autofinancement	19 907.35 €
TOTAL	99 536.77 €	TOTAL	99 536.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **13 VOIX POUR** :

- **CONFIRME** le choix des deux devis précités sous réserve de l'obtention des subventions
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire la demande de subvention de 41,32 % au titre des équipements sportifs de proximité dans une commune appartenant à une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique qualifié de rural conformément aux critères définis par le Comité Interministériel à la Ruralité du 14 novembre 2020 pour un montant de travaux de 99 536.77 € HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis après obtention des subventions
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, chapitre 23, article 2315 à la section d'investissement
- **Dit** que la délibération sera envoyée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet ainsi qu'à Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON